

Le gazouillis de la plaine

Bulletin de Mars 2021

Edito du Maire



Madame, Monsieur,

Les mois se suivent et se ressemblent. De confinement en couvre-feu, l'espoir d'une sortie rapide de la crise sanitaire s'est quelque peu évaporé.

En attendant des jours meilleurs, il nous faut bien continuer à vivre. Cela implique de respecter les mesures sanitaires aujourd'hui communément admises telles que le port du masque, le lavage fréquent des mains et la distanciation physique.

Il est cependant important de rappeler régulièrement ces messages de bon sens car ce sont-là les gestes du quotidien qui permettent de limiter la transmission du virus à ses proches, ses collègues ou ses amis.

Dans cette période difficile, nous saluons et encourageons toutes vos actions et initiatives qui contribuent à améliorer le quotidien des personnes les plus fragiles. Les valeurs essentielles de solidarité et d'entraide doivent en ces temps être mises en avant.

Vous avez été quelques-uns à participer aux sondages que nous avons lancé en octobre dernier pour choisir notre gentilé ainsi que le nom de ce journal.

A une très large majorité, vous avez opté pour les Argensonnais et les Argensonnaises.

Pour le nom de votre bulletin, votre choix s'est porté sur « Le Gazouillis de la Plaine ».

Qu'il en soit ainsi !

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir cette seconde édition de votre bulletin municipal.

Bien à vous,

Jean-François SALANON



Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2 Marie Paule
- 3 Conseil municipal des jeunes
- 3 Associations communales
- 4 L'ambroisie
- 5 Petite enfance
- 6 L'entretien des cours d'eau non domaniaux
- 7 Construction du parc éolien
- 7 Recensement citoyen
- 8 Artisans de la commune en travaux du bâtiment
- 9 Déploiement de la Fibre Optique
- 10 UDAF
- 10 ADMR
- 11 Violences familiales
- 11 Recrutement animateur Service Enfance-jeunesse SCPC
- 12 - 13 COVID
- 14 - 15 Informations diverses
- 16 Nostalgie

Marie-PauleAu revoir et mille mercis pour tout ton investissement au service du territoire et de ses habitants

Dans quelques jours, Marie-Paule MOINET cessera ses fonctions d'adjoint administratif pour vivre une retraite amplement méritée. A l'aube de cette nouvelle vie, nous ne pouvions pas faire autrement que de reparcourir sa vie et de lui rendre un hommage appuyé tant elle a marqué la vie de nos villages.

Marie-Paule est née à Niort le 2 février 1959.

Elle a vécu son enfance dans le bourg voisin de Villeneuve-la-Comtesse. Elle effectuera sa scolarité en Charente-Maritime à l'école primaire de Villeneuve-la-Comtesse, au collège de Loulay puis au Lycée à Saint-Jean-d'Angély où elle obtiendra son baccalauréat G1 (secrétariat).

Mariée en 1978, elle travaillera avec son époux jusqu'en 1981, cette année-là marque un épisode cruel de la vie de Marie-Paule qui se retrouve veuve après l'accident dont est victime son époux.

En mars 1982, après divers emplois, Monsieur André POUILLOUX, maire de Prissé-la-Charrière, lui propose de remplacer Madame COUPRIE alors secrétaire de mairie sur les communes de Prissé et Granzay qui ne souhaitait pas poursuivre ses fonctions à Prissé-la-Charrière.

Ce sera alors le début d'une longue et fidèle collaboration puisque Marie-Paule restera jusqu'à aujourd'hui au service des prissien(ne)s puis ces trois dernières années au service des Argensonnais(e)s.

Elle a, au long de sa carrière de fonctionnaire territoriale, côtoyé trois maires, André POUILLOUX jusqu'en 2008, puis Jean-Claude FRADIN jusqu'à l'an passé et enfin Jean-François SALANON.

Nous avons interrogé Marie-Paule pour savoir comment elle avait vécu ces 39 années au secrétariat de mairie de Prissé-la-Charrière.

Pour résumer sa carrière, Marie-Paule emploie la formule « Que du bonheur ! » pour qualifier un travail passionnant qui nécessite sans cesse de se remettre en cause, où l'on ne finit jamais d'apprendre. Elle nous a expliqué que son travail à la mairie lui avait permis d'affronter toutes les difficultés qu'elle a pu connaître dans sa vie personnelle.

Au moment de partir, elle souhaite à tous ses collègues de trouver autant de satisfaction dans leur travail qu'elle a pu en avoir en se plaçant au service des habitants.

Précédemment en poste à la mairie de Beauvoir-sur-Niort, Karine CHAROT nous a rejoints au début du mois de janvier pour compléter l'équipe administrative.

Marie-Paule, nous te souhaitons une longue, paisible et heureuse retraite.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec Marie-Paule à qui j'ai accordé toute ma confiance durant ses longues années de travail en commun. Elle a été une collaboratrice fidèle et précieuse et a notamment contribué efficacement au développement du patrimoine immobilier de la commune.

André POUILLOUX
Ancien Maire de Prissé-la-Charrière

Durant mes deux mandats de maire, j'ai apprécié d'avoir Marie-Paule à mes côtés, tant elle maîtrisait toutes les nombreuses facettes du métier de secrétaire de mairie. Elle a toujours su se mettre au service du public, allant souvent au-delà de ce qui lui était assigné mais toujours pour le bien être des habitants.

Jean-Claude FRADIN
Ancien maire de Plaine-d'Argenson

Marie-Paule, notre collaboration fut très (trop) courte eu égard à la longévité de ta carrière territoriale. Néanmoins, aussi courte soit-elle, je retiendrai l'ampleur de tes compétences et connaissances professionnelles, ta constante bonne humeur et ta bienveillance à l'égard de tes collègues et des élus.

Jean-François SALANON
Maire de Plaine-d'Argenson



Le conseil municipal des jeunes

Dans l'édition précédente, nous évoquions la mise en place d'un conseil municipal des enfants. Les objectifs recherchés au travers de cette action étant d'éduquer nos jeunes à la vie citoyenne et de les rendre acteurs dans la conduite d'un projet commun.

C'est aujourd'hui chose faite !

Avec l'aide précieuse des enseignants, il a été possible de préparer et d'organiser cette élection dans des conditions en tout point identiques aux élections officielles.

Un premier temps a consisté à initier les potentiels futurs candidats (les élèves des classes de cours moyen), au fonctionnement d'une municipalité et au rôle des élus puis à leur expliquer la nature des projets pouvant être envisagés dans le cadre d'une assemblée municipale jeune.

Treize enfants ont ensuite fait acte de candidature

et fait campagne durant quelques semaines auprès de leurs camarades électeurs (les élèves des cours élémentaires et moyens). Chaque candidat a élaboré son affiche électorale et établi sa profession de foi.

L'élection des six conseillers jeunes a eu lieu le 17 décembre 2020 dans un véritable bureau de vote (bulletins de vote, isolement, urne, table d'émargement...) recréé à l'occasion dans les locaux scolaires.

Chaque votant s'étant vu délivrer préalablement une carte d'électeur.

Au terme de cette élection, ont été élus Cléa, Noah, Luka, Théo, Léo et Simon.

Tous les six ont été officiellement installés lors du dernier conseil municipal en présence des familles, des élus, du directeur de l'école et de la presse locale. Ils ont alors désigné parmi eux le maire jeune et son adjoint, respectivement Noah Ré et Cléa Marquis.

Ensuite, ils choisiront ensemble le projet qu'ils souhaiteront conduire accompagnés par des élus référents.

A suivre donc dans les prochaines éditions...



Associations communales

Les sociétés réunies

Dans les années 90... Entendons-nous bien... 1990 !

Nos associations communales unissaient déjà leurs forces et faisaient pot commun pour créer la brocante.

Les bénéfices d'alors étaient reversés aux associations ayant constitué le pot de départ.

Jusqu'à l'été 1996, date à laquelle, il fut décidé de mettre sur pied cette association qui allait devenir les Sociétés Réunies.

Les statuts sont signés en 1997. La participation des différentes associations communales ou des indépendants aux Sociétés Réunies est actée lors de

l'Assemblée Générale. Ce nombre important de bénévoles, garant de la bonne tenue des manifestations, permet, en générant des bénéfices, l'achat de matériel commun dont l'utilisation est possible par toutes associations adhérentes. Depuis ce jour, les Sociétés Réunies n'ont eu de cesse d'animer notre territoire de vie.

Que ce soit par ses concours de pétanque, ses lotos ou ses concours de chants à l'occasion de la fête de la musique. Grâce à sa « brocante » qui, nous l'espérons tous, pourra honorer ses 25 ans cet été ou encore à ses réveillons de la Saint Sylvestre. D'autres activités ponctuelles ont certainement été oubliées...

Mais ce que nous retiendrons de la création de cette association et de sa longévité, c'est que :

« Ensemble, on est plus fort ! »



L'Ambroisie : un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes



L' « **Ambroisie à feuille d'armoïse** » est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19^{ème} siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.



Identifier l'Ambroisie

Ses feuilles :

- Profondément découpées
- Vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoïse annuelle)

Sa tige : plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs



Cette plante, peu exigeante, se développe sur tout type de sols et en particulier les terrains nus ou peu couverts tels que les parcelles cultivées, les bords de route, les zones de travaux, les parcs et jardins, mais aussi les bords de rivières.

Un problème de santé publique

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison de fin août à septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, eczéma. Quelques grains de pollens d'ambroisie dans l'air suffisent pour provoquer des symptômes chez les personnes sensibles, sachant que chaque pied d'ambroisie produit des millions de grains de pollen chaque année et également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes.

L'ambroisie est également problématique pour le monde agricole où elle peut envahir des parcelles entières si elle n'est pas gérée à temps.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Afin de limiter l'émission de pollen allergisant et de graines, la destruction des plants d'ambroisie doit absolument intervenir avant sa floraison qui a lieu vers la mi-juillet. Le mode de destruction doit être adapté à la quantité de plants présents ainsi qu'à la nature de la parcelle.

Plus d'informations sur www.ambroisie.info

Contact : Aude MATHIOT, FREDON Poitou Charentes – aude.mathiot@fredon-na.fr – 07.71.15.57.46

Agir avec la plateforme Signalement Ambroisie

Il s'agit d'un dispositif participatif permettant à chacun d'identifier des plants d'ambroisie et de les signaler. Composé d'un site internet, d'une application mobile, d'une ligne téléphonique ou encore d'un email dédié, la plateforme Signalement Ambroisie permet de réaliser des signalements de la plante par différents canaux. Votre signalement est alors transmis à la commune concernée, qui contactera le propriétaire de la parcelle concernée.

Allez sur www.signalement-ambroisie.fr

Petite enfance

Le service Petite enfance du Syndicat Plaine de Courance regroupe sur un même site une structure multi-accueil petite enfance et un relais petite enfance guichet unique.

Deux sites distincts : Les coccinelles à Granzay-Gript et les libellules à Prahecq.

Le service multi accueil est un lieu d'accueil collectif d'échanges et d'éveil pour les enfants âgés de deux mois et demi à 4 ans révolus ou 6 ans pour les enfants présentant un handicap.

La structure multi-accueil a pour objet d'accueillir l'enfant et sa famille, de favoriser le développement psychomoteur de l'enfant et de répondre à ses différents besoins (alimentation, sommeil, éveil, découverte et expérimentation ...).

Deux types d'accueil

- L'accueil régulier : réservation d'heures sur une période donnant lieu à la signature d'un contrat.

- L'accueil occasionnel : réservation d'heures de façon ponctuelle. Celle-ci n'est pas soumise à un contrat.

Horaires et fermeture

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Les multi-accueils sont fermés aux familles les deux semaines des vacances de Noël et trois semaines sur les vacances d'été (semaines 31-32 et 33) ainsi que le lundi de Pentecôte et le vendredi du pont de l'Ascension.

Le relais petite enfance est un lieu d'accueil, d'information, d'échange, de rencontre, d'accompagnement et d'animation qui s'adresse à la fois aux parents, aux assistantes maternelles et aux jeunes enfants. Il permet de valoriser la profession des assistantes maternelles et de favoriser les liens entre familles et professionnels de la petite enfance.

Il intègre un guichet unique qui permet de décloisonner les modes d'accueil et d'aider les familles à mieux faire leur choix en les sensibilisant sur les différents services présents sur le territoire (multi accueils – Assistants Maternels – Garde à domicile).

Les coccinelles

(22 route de Limouillas 79360 Granzay-Gript)

Multi-accueil 05.49.06.83.20

Relais petite enfance 05.49.04.02.63

Les libellules

(Chemin du Sureau 79230 Prahecq)

Multi-accueil 09.66.91.83.20

Relais petite enfance 05.49.04.02.63

En complément voici la liste des assistantes maternelles agréées de la commune : (si nous vous avons oublié et que vous souhaitez vous faire connaître, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie ou par mail à legazouillisdelaPlaine@gmail.com)

Bonin Christelle

06.09.24.26.77

Moulard Sandrine

06.70.01.08.18

Teillet Karine

06.31.06.64.16

09.71.58.16.24



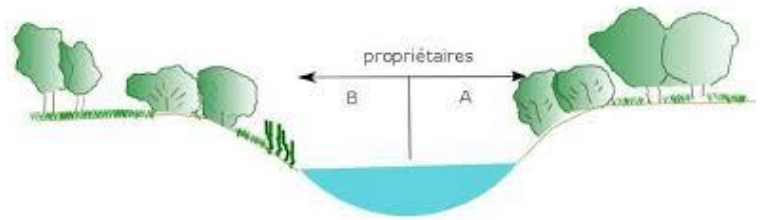
Pour trouver les assistantes maternelles des communes limitrophes, vous pouvez consulter le site internet du Département des Deux-Sèvres à l'adresse suivante : assistant-maternel-79.fr

L'entretien des cours d'eau non domaniaux

Réglementation

Chaque riverain est propriétaire du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit.

(Cela vaut également pour les portions souterraines des cours d'eau)



Ceci lui confère des droits et des devoirs.

Particulièrement, les propriétaires concernés sont tenus à un entretien régulier du cours d'eau et de ses abords.

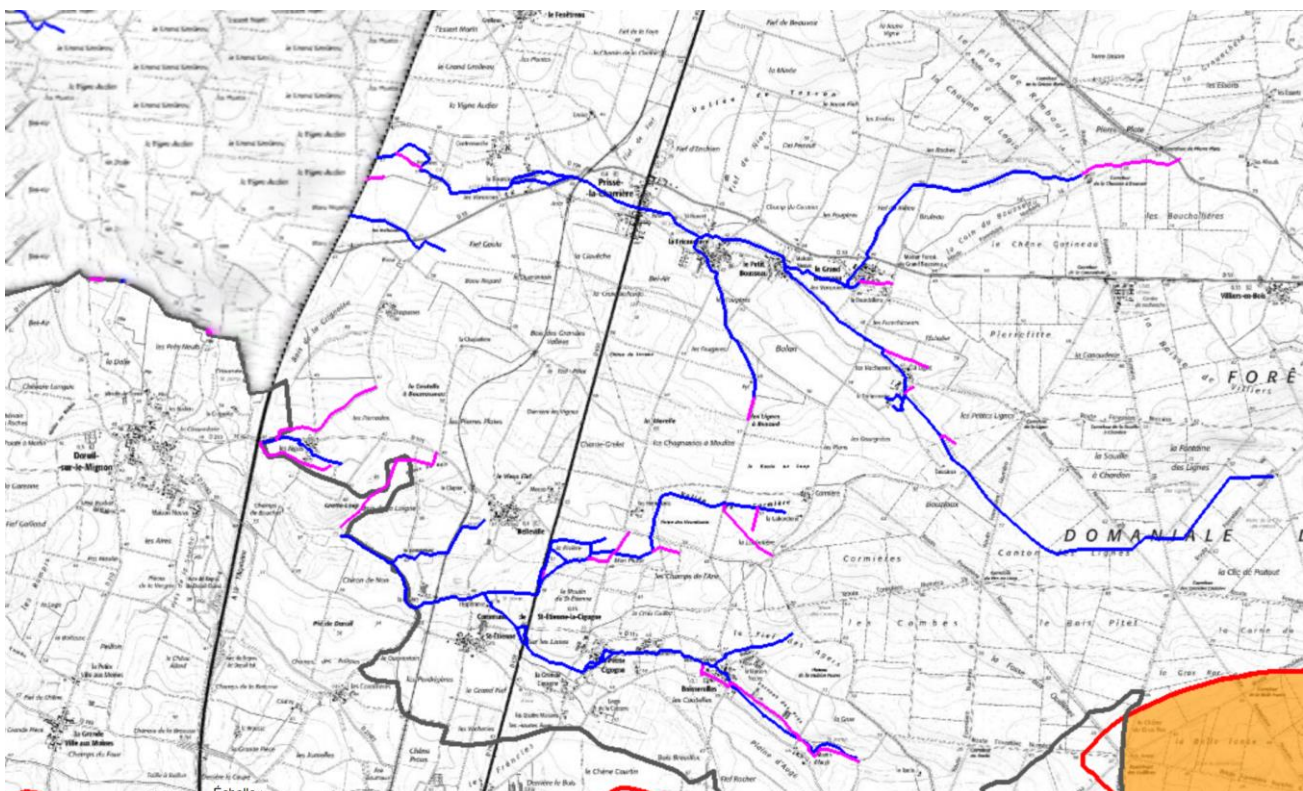
À cet égard, ils doivent :

- **Entretenir la végétation.** L'élagage des branches basses de la ripisylve permet de ne pas freiner l'écoulement de l'eau et apporte la lumière utile au maintien de la biodiversité. L'élagage des arbustes dans le lit du cours d'eau évite la création d'embâcles et d'atterrissements.
- **Retirer les débris et les embâcles** afin de permettre le libre écoulement des eaux. Les embâcles sont susceptibles d'aggraver les inondations.
- **Maintenir en bon état les berges** (végétalisation) et **les ouvrages** (murs) de manière à éviter l'érosion des berges.

Les opérations d'entretien d'un cours d'eau ne doivent cependant aucunement modifier son profil (largeur et profondeur).

La période idéale pour cet entretien : les mois d'août et de septembre.

Cartographie des cours d'eau (bleu) et écoulements (rose) de la commune de Plaine d'Argenson



Construction du parc éolien

La première phase du chantier débutée à la mi-septembre 2020 touche à sa fin.

Afin de respecter la biodiversité du site, les travaux doivent néanmoins s'interrompre à la fin du mois de février et ce jusqu'au mois d'août prochain, date à laquelle les finitions pourront avoir lieu. En effet, les conditions climatiques et notamment la forte pluviométrie de ces dernières semaines n'aura pas permis l'achèvement complet des travaux de terrassement et de fondations.

Aout et septembre 2021 verront également la création du réseau électrique souterrain reliant les éoliennes entre elles.

Par ailleurs, le raccordement du parc éolien au réseau électrique ne pouvant être réalisé en septembre 2021, comme initialement prévu, mais au printemps 2022, les livraisons des éoliennes sont décalées à août 2022 pour une mise en service en novembre 2022.



Recensement citoyen

Tout jeune Français dès ses 16 ans (précisément entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de ses 16 ans) doit se faire recenser.

Il reçoit alors une attestation qui lui permet notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le jeune doit faire la démarche lui-même mais peut, en sa qualité de mineur, se faire représenter par l'un de ses parents.

Les démarches s'effectuent en mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française,
- Livret de famille.

Artisans de la commune en travaux du bâtiment :

ROLLAND Thierry
Maçonnerie Couverture
148 route de Chizé – Le petit bousseau
05.49.09.76.50

Sarl GREGOIRE
Clôtures – Portails – Menuiserie
81 avenue Saint Jean
05.49.09.76.15

Grand Ouest – PENIN Eric
Travaux d'installation d'équipement thermiques et
de climatisation
2 rue de la bourdellerie – Le grand bousseau
06.79.63.15.43

EIRL JARDIN Wilfried
Plomberie – Chauffage
11 rue du grand bousseau
06.62.82.13.11

FOREST Nicolas
Travaux de revêtement des sols et murs
4 rue du champ des rosiers – Belleville
06.28.64.63.55

EIRL BONNIN
Isolation calorifuge thermique
11 rue des coquelicot – La cigogne
06.99.18.25.72

IM PROPLETE
Entreprise de nettoyage particuliers et entreprises
37 avenue Saint Jean
05.49.04.08.85

PORTRAIT D'INTERIEUR – LE MEUR Maryline
Design d'espaces privés et professionnels
Architecture de décoration d'intérieur
45 route des écoles – La fricaudière
06.63.05.45.94

BOURDEAU Stéphane
Menuiserie - Agencement
7 impasse des glycines – La cigogne
06.27.83.47.71

Entreprise MARTEAU
Menuiserie - Tous travaux
26 route de Saint Florent – La fricaudière
05.49.09.63.40

FAN DE MENUISERIES – BARRIQUAULT Stéphane
Menuiseries PVC, Bois, Alu. Portails, Verrières
4 route de Surgères – La bourdonnerie
06.46.04.03.21

FORAGE David
Menuiserie
2 rue de l'échassier – La ligne
06.85.92.63.42

FORGET Patrick
Menuiserie
La cigogne
06.61.04.45.76

L'écorce du bois
Menuiserie Bois et PVC
56 rue des frênes – La ligne
06.80.92.98.38

POUCHIN Louis
Travaux de menuiserie bois et PVC
5 rue de la bourdellerie – Le grand Bousseau

Les Jardins de Flo
Paysagistes
11 route d'Usseau
06.68.83.74.40

Si nous vous avons oubliés et que vous souhaitez vous faire connaître, merci de vous rapprocher du secrétariat de mairie ou de faire un mail à legazouillisdelaPlaine@gmail.com
Nous diffuserons dans un prochain numéro les autres catégories d'artisans et commerçants de notre commune.

Le déploiement de la fibre optique

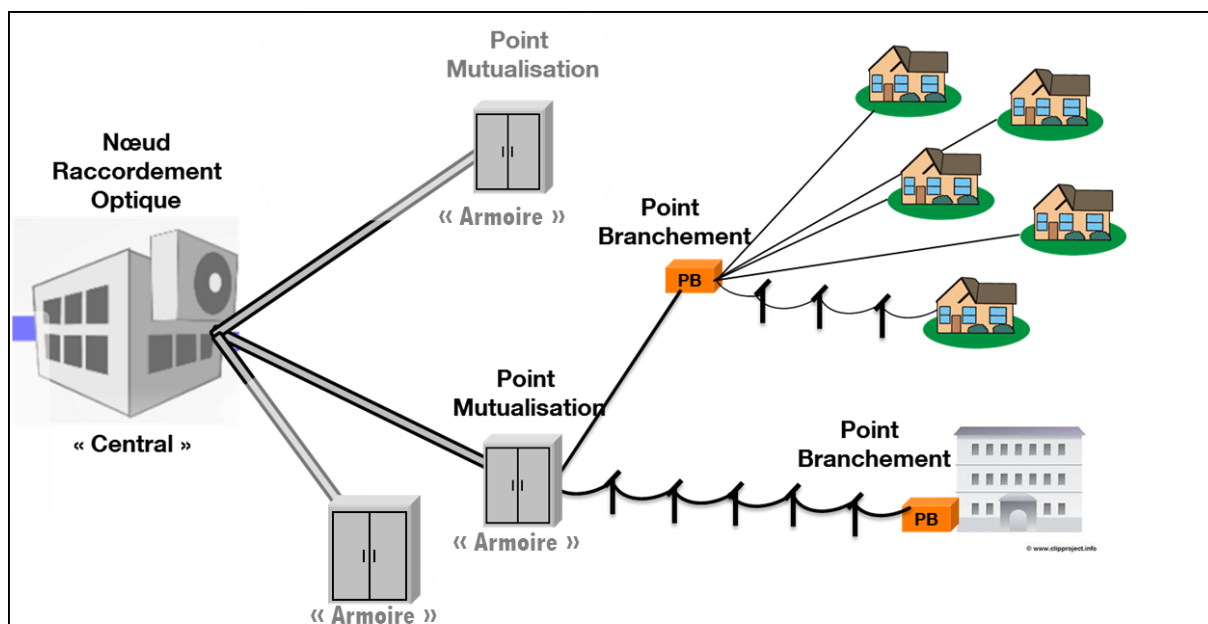
Attendue avec impatience par tous (particuliers et entreprises) la fibre optique est en cours de déploiement sur les 16 communes de l'ex-communauté « Plaine de Courance ».

Pour notre commune, le déploiement devrait débuter au troisième trimestre pour de premières commercialisations envisagées en fin d'année. Le déploiement se déroulera par « tâches d'huile », à savoir village par village, hameau par hameau, rue par rue.

De quoi s'agit-il ?

La fibre optique est capable d'acheminer des débits considérables, environ 100 fois plus élevés que le réseau actuel en cuivre (technologie ADSL). Elle permet de transporter des données sur de très longues distances, quasiment sans atténuation de signal, quelle que soit la localisation du logement.

On parle ici de réseau FTTH « Fiber To The Home » ou de FTTE « Fiber To The Enterprise » parce que la fibre arrivera jusqu'au logement des particuliers ou au local professionnel dans le cas des entreprises.



Les prochaines étapes vont donc consister à la création de l'infrastructure (central, points de mutualisation et de branchements).

Une fois que les points de branchement seront installés et reliés au réseau en amont, les opérateurs commerciaux (il s'agit des opérateurs nationaux habituels tel que Free, Orange, SFR, Bouygues) seront en mesure de commercialiser leurs services aux particuliers et aux entreprises.

Chacun pourra suivre l'arrivée progressive de la fibre à son adresse et connaître sa date d'éligibilité sur le site web www.deux-sevres-numerique.fr de façon à pouvoir en bénéficier sans délai en s'adressant à l'opérateur de son choix.

Important ! Afin d'assurer le déploiement dans les meilleures conditions chaque propriétaire doit assurer l'élagage de la végétation sur son terrain aux abords des lignes téléphoniques aériennes actuelles (propriété, champs, etc..) de manière à faciliter la mise en œuvre des câbles optiques.

Plus d'informations sur : www.deux-sevres-numerique.fr/le-deploiement

Budget familial : L'UDAF obtient le label d'Etat « Point Conseil Budget »

Chacun d'entre nous peut être confronté à des difficultés financières. Perte d'un emploi, séparation, ou tout simplement accumulation de crédits amènent de nombreuses familles à perdre pied. L'objectif du Point Conseil Budget de l'UDAF des Deux-Sèvres est de proposer un soutien à toute personne, quels que soient sa situation professionnelle ou son niveau de ressources, dès que les premiers signes de difficulté financière apparaissent.

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du Gouvernement prévoit le déploiement de 400 Points Conseil Budget sur l'ensemble du territoire français d'ici 2022. D'ici la fin 2020, le réseau des UDAF a été confirmé comme le premier réseau de PCB avec des labels partout en France. Dans notre département, l'UDAF des Deux-Sèvres a obtenu 3 labels, signe de la reconnaissance de son expertise en matière d'accompagnement budgétaire. Ceux-ci permettront de couvrir l'ensemble du département des Deux-Sèvres, en proposant aux personnes (familles, jeunes...) des lieux de rendez-vous au plus proche d'elles : à Niort, Parthenay, Bressuire, Thouars, Airvault...

Les conseillers des Points Conseil Budget ont vocation à accompagner les familles et les jeunes dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. Le Point Conseil Budget de l'UDAF des Deux-Sèvres viendra ainsi en complément du service d'Aide Educative Budgétaire (AEB) et de la plateforme microcrédit mis en place depuis 2007 par l'UDAF.

Les conseils sont personnalisés, et le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées. L'approche familiale et de défense des consommateurs de l'UDAF des Deux-Sèvres constituent le gage d'un accompagnement de qualité.

Contact : Tél. : 05 17 87 01 70 - Mail : pcb@udaf79.asso.fr

L'ADMR

ADMR
pour tous,
toute la vie,
partout

ENFANCE ET PARENTALITÉ | **ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP** | **SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS** | **ENTRETIEN DE LA MAISON**

A tous les âges de la vie, on peut avoir besoin d'aide à domicile pour vivre chez soi, ou pour passer une période difficile : garde d'enfants, aide et soins, téléassistance, aide au répit, transport accompagné, entretien du linge et du logement...

L'ADMR est à votre disposition

-50%
de réduction
ou de crédit
d'impôt

Retrouvez-nous au
56 Place de
l'Hôtel de Ville à
BEAUVOIR SUR NIORT

05.49.17.06.77
admr.beauvoir@fede79.admr.org
www.fede79.admr.org

AG'ILITÉ | LES NOUVEAUX SERVICES DE L'ADMR
Une souplesse de services à tous âges de la vie

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR LES AIDÉS ET LES AIDANTS

ESPRIT TRANQUILLE
BIEN VIVRE À DOMICILE

EN TOUTE SÉRÉNITÉ
BIEN VIVRE SON CHANGEMENT DE SITUATION

www.agilite-admr79.fr

25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations sexuelles, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres... Instaurée par l'Organisation des Nations Unies, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre constitue un moment important d'information, de sensibilisation et de prévention face à ce fléau.

La commune vous rappelle les contacts utiles :

Pour les urgences (danger immédiat)

- le **17** (France) ou le **112** (valable dans toute l'Union européenne)
- le **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours,

Ligne d'écoute et d'orientation

Le 3919 Violence Femmes Info est un numéro national qui informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Les grandes associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes assurent ce service.

Pour signaler des violences en ligne :

Sur le site arretonslesviolences.gouv.fr vous pourrez entrer directement en contact, par écrit, avec un policier ou un gendarme spécialement formés afin de dialoguer, bénéficier de conseils et signaler des faits dont vous êtes victime ou témoin.

Par ailleurs, les associations locales dont le CCAS peuvent vous accompagner dans vos démarches.



L'Association des Maires de France a fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause du mandat 2020/2026.

Recrutement animateur Service Enfance-jeunesse SCPC

SYNDICAT DE COMMUNES PLaine DE COURANCE
 SCPC Service enfance-jeunesse

NOUS RECRUTONS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SCPC :

Animateurs/trices Bafa (ou équivalent) + permis B

**Pour les mercredis
 et les vacances de printemps 2021**

Envoyez CV et lettre de motivation à : lesgrandioses@scpc.fr

Contacts et infos sur : **www.scpc.fr**



Vaccination COVID19

Comment prendre rendez-vous ?

Depuis le 15 janvier, vous pouvez :

- **Appeler directement le centre de vaccination proche de chez vous**
- **Prendre un rendez-vous en ligne via le site sante.fr avec possibilité de géolocalisation** du centre de vaccination le plus proche (liste des centres, n° de téléphone et plateformes de réservation en ligne)
- **Appeler le numéro vert national 0800 009 110**, un numéro activé à partir du 15 janvier à 8h, puis ouvert par la suite de 6h à 22h, 7 jours sur 7
- **Réserver votre rendez-vous sur la plateforme en ligne du centre de vaccination (Doctolib, Keldoc ou Maïa)** à partir de la liste des centres de vaccination par département ci-dessous



Liste des centres de vaccination proches de Plaine d'Argenson

Centre	Adresse	Téléphone	Horaires	Rendez-vous en ligne
Centre Hospitalier de Niort	40 Avenue Charles de Gaulle 79000 Niort	05.49.78.20.10	Lundi-Vendredi : 09:30-12:00/13:30-16:30 Samedi : 09:30-12:00	http://www.doctolib.fr
Centre d'examens de santé de la CPAM des Deux-Sèvres	1 Rue de l'Angélique 79000 Bessines	05.49.77.30.12	Lundi-Vendredi : 8:30-11:30/13:00-16:30	http://www.doctolib.fr
Le Grand Feu	74 Rue de la Verrerie 79000 Niort	05.49.32.39.89	Lundi-Vendredi : 08:15-12:00	http://www.doctolib.fr



Des difficultés pour réaliser ces démarches ?

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie ou des élus qui pourront vous porter assistance.



SE VACCINER, SE PROTÉGER



Qui peut se faire vacciner en janvier 2021 en Nouvelle-Aquitaine ?

15/01/2021



La stratégie de vaccination priorise les publics les + fragiles (formes graves de la maladie) et les + exposés au virus (santé et médico-social) pour réduire la mortalité et préserver le fonctionnement du système de santé.

En janvier 2021



Les personnes âgées hébergées en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée)



directement dans leur établissement après recueil de leur consentement et visite médicale

Où ?



Tout professionnel exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile

ayant + 50 ans et/ou étant personne à risque



dans le centre de vaccination le plus proche de leur lieu d'exercice

Où ? (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Dans les prochains jours



Les personnes de + 75 ans séjournant ou consultant dans les établissements de santé ou hébergées dans d'autres structures pour personnes âgées (résidences autonomie...)



Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM)

Où ? au sein de leur structure



À partir du 18 janvier de manière progressive



Les personnes de + 75 ans



Les patients vulnérables à très haut risque

(liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Où ? dans le centre de vaccination le plus proche de chez eux, sur RDV (modalités et liste actualisées sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr ou sante.fr), à mesure des stocks disponibles.

Et ensuite ?


La vaccination s'élargira progressivement aux autres tranches de population vulnérable.



Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer strictement les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.




+ d'info sur la stratégie vaccinale et sur les centres de vaccination sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr




SE VACCINER, SE PROTÉGER

**La vaccination des +75 ans
en Nouvelle-Aquitaine, où et comment ?**





PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE




ARS
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

à partir du **18 janvier 2021**
la vaccination anti-Covid19
est accessible aux


 **Personnes de + 75 ans**


 **Patients vulnérables à très haut risque**
(liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

 **où ?**


dans le **centre de vaccination**
le plus proche de chez eux,
sur RDV, à mesure des stocks
de vaccins disponibles.

Comment prendre RDV ? 2 moyens disponibles

 en appelant le **centre de vaccination proche de chez vous**

 en réservant votre rendez-vous en ligne, **sur la plateforme choisie par le centre de vaccination (Doctolib, Keldoc ou Maïa)**

Où trouver la liste des centres de vaccination, leur N° de téléphone et leur site de réservation en ligne ?

 Sur www.sante.fr

Sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

En appelant le **N° vert national 0 800 009 110**

Elections régionales et départementales

Nous connaissons désormais les dates des prochaines élections régionales et départementales. Ce seront finalement les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Attention ! Il n'y a plus que deux bureaux de vote sur la commune (contre quatre jusqu'à présent). Le bureau de vote principal est établi à Prissé-la-Charrière (salle socioculturelle), le second bureau de vote se situe à la mairie de Saint-Etienne-la-Cigogne. Ce dernier concerne les habitants des communes déléguées de Boisserolles, Belleville et Saint-Etienne-la-Cigogne.

Vente tractopelle

La commune de Plaine d'Argenson va procéder prochainement à la vente de sa tractopelle. Si des personnes sont intéressées, déposer une offre sous enveloppe cachetée avant le 31 mars 2021, délai de rigueur.

Prix de réserve : 2 500 €

Travaux à prévoir : joint de culasse, fuite pompe à injection.

Les prochains rendez-vous

(Si la situation sanitaire nous l'autorise)

- Samedi 24 avril 2021 : Matinée citoyenne « Nettoyage des bords de route » sur Prissé et Saint-Etienne-la-Cigogne : démarche impliquant fortement les enfants de notre commune.
- Samedi 29 mai 2021 : Randonnée pédestre et cycliste et pique-nique dans le parc de Prissé.
- Jeudi 24 juin 2021 : Marchés de producteurs et d'artisans locaux et spectacle de plein air dans le cadre du festival « La 5^{ème} saison » (Parc de Prissé-la-Charrière).

Démarchage abusif

Du démarchage abusif nous a été récemment signalé sur le village de Prissé. Il s'agissait de personnes se présentant comme agents recenseurs de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Soyez vigilant, ne laissez pas rentrer une personne à votre domicile sans avoir préalablement vérifié son identité (carte professionnelle) et la pertinence du démarchage. Pour cela, n'hésitez pas à joindre immédiatement la mairie ou vos élus.

Si vous êtes seul à votre domicile, n'hésitez pas à vous faire accompagner et donc à demander à la personne qui vous démarche de repasser à un autre moment où vous pourrez être assisté d'un proche ou d'un voisin.

Chiens errants et aboiements intempestifs

Dans notre dernier bulletin municipal, nous évoquions déjà ces sujets au travers d'une rubrique intitulée « Vivre-ensemble communal ».

Si les choses se sont parfois et même souvent améliorées, force est de constater que des plaintes sont régulièrement reçues en mairie.

L'indifférence et la négligence de quelques-uns engendrent le mécontentement légitime et gâchent la vie de ceux, la majorité des habitants, qui veillent au quotidien à ne pas troubler leur voisinage.

C'est pourquoi, la municipalité fera systématiquement appel aux services de la Gendarmerie Nationale lorsque ces désordres (aboiements répétés ou continus, chiens divagants) seront constatés et leurs responsables identifiés. Une demande de verbalisation sera engagée.

Nous souhaiterions ne pas avoir à entreprendre de telles démarches qui nous sont évidemment désagréables mais chacun doit bien comprendre que si la possession d'un animal domestique est un droit, cela confère également un certain nombre de devoirs.

Concours photos

Avis aux amateurs !

Nous vous proposons de participer à un concours informel de photographies relatif à nos villages, nos paysages, notre patrimoine, nos habitants ...

Envoyez vos clichés (3 photos maximum par participant) à l'adresse : legazouillisdelaPlaine@gmail.com

Les plus belles photos seront publiées dans notre prochain bulletin.

Horaires d'ouverture des mairies

Prissé la Charrière :

Lundi au vendredi 9h00-12h00 et 13h15-17h15

Tél : 05 49 09 72 37

Boisserolles : Lundi 9h00-12h00

Saint Etienne la Cigogne : Jeudi 14h00-17h30

Belleville : Vendredi 14h00-17h30



Numéros d'urgence

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Nostalgie

